

Droit à l'image et vie privée - Droits des professions du spectacle vivant et enregistré

1 jour

Objectif:

Découvrir et/ou approfondir les droits de la personnalité: droit à la vie privée et droit à l'image face au droit à l'information.

Niveau requis:

Expérience professionnelle dans le secteur de l'image.

Public concerné:

Auteurs, permanents et intermittents du spectacle enregistré et du spectacle vivant. Photographes, juristes d'entreprise, avocats, producteurs.

Moyens pédagogiques:

Un ordinateur par personne - Vidéo projecteur - Connexion Internet. Délivrance d'un support pédagogique papier et/ou informatique

► **Le contexte économique et l'évolution des métiers**

- La photographie à l'épreuve du numérique
- La fin d'une époque d'argentique
- La photographie, instrument de liberté
- Le prix d'une photographie: qu'est-ce que ça vaut?
- La photographie saisie par le droit d'auteur
- De FOTOLIA à FLICKR ; les nouveaux modèles d'affaires de la photographie

► **Principes fondamentaux**

- Droit reconnu à la collectivité
- Droit reconnu à l'individu
- Mise en jeu des principes
- En droit français
- En droit européen et international

► **Droit d'auteur en photo: mode d'emploi**

- Les modes de protection d'une photographie
- Les conditions de protection d'une photographie
- Validité de la mention de Réserve
- Validité de la mention de copyright
- Conditions de rémunération de l'auteur
- Le statut du photographe salarié
- Le statut du photographe de plateaux

► **Le respect de la vie privée – quels droits pour la personne photographiée?**

- Fondement et définition
- Distinction entre personnes anonymes et personnes publiques
- Les circonstances
- Les cas particuliers
- Les célébrités
- Les artistes interprètes
- Les mineurs et les personnes incapables
- Les photographies de classe
- Les mineurs dans l'actualité
- Happy slapping
- Les sportifs
- Les mannequins professionnels et les autres
- Les personnes décédées
- Les animaux

► **Le respect du droit à l'image**

- Principe de la protection
- Exceptions
- Définition des exceptions
- Le lieu public
- L'exception de courte citation
- La caricature
- La voie publique
- Le groupe et la foule
- L'exploitation commerciale
- Le droit à l'information
- Les événements d'actualité
- Le droit à l'oubli
- L'histoire
- Les images médicales
- Les affaires judiciaires

► **L'exploitation de l'image**

- Image des personnes
- Image des biens

► **Statut social et fiscal du photographe**

► **Les intermédiaires**

- L'agence de presse
- L'agence d'art
- L'agence photographique
- L'agence de mannequins

► **Les sanctions de la violation des droits de la personnalité**

► **Analyse de modèles d'actes**

- Bordereau d'autorisation de prise de vue
- Bordereau d'autorisation de prise de vue pour un enfant mineur
- Bordereau d'autorisation de prise de vue pour un programme télévisé de jeux
- Accord avec un modèle
- Contrat entre un photographe indépendant et une agence
- Contrat de commande de photographies